

Remboursement d'impôt... une cyberattaque d'actualité.

Depuis quelques semaines, les cyberdélinquants profitent de cette période de déclaration d'impôt, pour adresser des mails frauduleux, laissant croire qu'il provient des services des impôts. Cette tentative d'hameçonnage (phishing), appâte généralement la victime avec une notification de remboursement, qui, au final peut coûter cher. Alors vérifiez avant de cliquer !



Expéditeur: "Service Client International SOS" <info@hismmes-televo>
Date: 15 avril 2020 19:13:45 UTC+2
Destinataire: |
Objet: Demande



impots.gouv.fr

un site de la Direction générale des Finances publiques

NOTIFICATION DE DROIT AU REMBOURSEMENT

Après réévaluation fiscale et processus algorithmique de notre système suite aux multiples opérations de régularisation de la DGFiP sur vos multiples prélèvements bancaires, et compte tenu du montant de l'impôt réel à payer, nous vous informons que vous êtes à ce jour admissible à recevoir votre remboursement.

En second lieu, nous avons l'honneur de vous faire tenir ci-joint le montant perceptible par votre personne : 281.84€

A cet égard, vous êtes donc en droit à ce jour, d'enclamer la procédure de remboursement directement dans votre espace personnel en cliquant

Exemples de messages frauduleux

impots-gouv.fr <confirm-mail@news.impots.com>
Mar 30/10/2018 11:09
Vous <



impots.gouv.fr



Chér(e) Client(e)

Après les derniers calculs de votre assurance impôts, nous avons déterminé que vous êtes admissible à recevoir un remboursement d'un montant de 799.99€

Veillez nous soumettre votre demande de remboursement pour nous permettre de la traiter dans les bref délai accéder à votre formulaire de remboursement

[Accéder au formulaire de remboursement électronique >>](#)

impots.gouv.fr - respecte votre confidentialité
L'engagement de confidentialité peut être consulté sur <http://www.impots.gouv.fr>
impots.gouv.fr - Direction générale des Finances Publiques -
Ministère de l'Économie et de Finances - 2018 Tous droits réservés

Les déclarations 2076-E-BR peuvent être 1616-déclarées



La gendarmerie de la Meuse vous conseille pour ne pas tomber dans le piège :

- ✓ Vérifiez l'expéditeur, n'importe qui peut vous envoyer un courriel en se faisant passer pour un autre ! En cas de doute, contactez votre interlocuteur pour savoir si il est bien à l'origine du message.
- ✓ ne répondez pas à un tel message douteux ;
- ✓ ne cliquez pas sur les liens à l'intérieur du message (ils peuvent vous rediriger vers un faux site) et n'ouvrez pas la ou les pièces jointes. Elles peuvent contenir des virus ou des logiciels espions qui peuvent rester en sommeil ;
- ✓ supprimez le message de votre boîte aux lettres ;
- ✓ ne communiquez jamais d'informations confidentielles ou personnelles. Les mots de passe, code PIN, coordonnées bancaires, etc. ne sont jamais demandés par mail ;
- ✓ mettez à jour vos logiciels, si possible en activant la procédure de mise à jour automatique ;
- ✓ faites remonter le signalement sur la plateforme dédiée (lien sous ce message).

En bref :

- Des vols à la roulotte sont toujours commis. Ils ciblent surtout les utilitaires et le matériel électroportatif.
- Attention aux démarchages en tout genre, notamment les nettoyages de toitures et façades ou l'entretien des espaces verts
- Si vous réservez vos vacances sur internet, restez vigilant face aux fausses annonces (ne vous laissez pas séduire par une offre trop alléchante).



Pour toute urgence composez le 17
(ne pas répondre à ce présent message de prévention)

